



Congés payés ou chômage partiel

Par **flomicka**, le **24/06/2013** à **15:14**

Bonjour,

Une simple question, l'activité économique de mon entreprise est en baisse actuellement, elle me propose deux solution :

- chômage partiel à hauteur de 60% de ma rémunération
- ou
- prendre mes congés payés pendant un mois.

Qu'elle est la meilleure solution sachant que mon contrat se termine le 31/07. Mes congés seront alors payés à ce moment là.

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **24/06/2013** à **15:38**

Bonjour,

C'est à vous d'effectuer ce choix mais il semble que vous ayez intérêt à opter pour le chômage partiel s'il est justifié et déclaré comme tel...